

## La certification des résidences pour aînés (RPA), payant pour le Québec

**Montréal, le 17 septembre 2015** – Un article publié en 2014 dans la prestigieuse revue scientifique *International Journal for Quality in Health Care*, arrive à la conclusion que la certification des résidences pour aînés (RPA) au Québec a contribué à rehausser la sécurité des RPA et la qualité des services qui y sont offerts. La réponse aux besoins des aînés s'en trouve donc améliorée. Ces derniers sont alors en mesure d'obtenir, de façon relative, davantage de soins et de services de meilleure qualité.

### Des chercheurs chevronnés

L'étude fut conduite par Gina Bravo, Ph.D., Marie-France Dubois Ph.D. et Nicole Dubuc, Ph.D. professeures à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke et chercheures au Centre de recherche sur le vieillissement du CSSS-Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke et par Louis Demers, Ph.D. professeur à l'École nationale d'administration publique, ainsi que leurs collaborateurs. L'étude a été financée par les Instituts de recherche en santé du Canada.



Rencontre tenue le jeudi 17 septembre 2015 à Sherbrooke



Photo Le Soleil, La Presse.ca [lien](#)

De g. à d. : Mario Deslongchamps, directeur général du CQA; Gina Bravo Ph.D. professeure à la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke et chercheure au Centre de recherche sur le vieillissement du CSSS-Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke; François Sauvé, directeur de la recherche et du développement du CQA. On aperçoit sur la photographie de droite Louis Demers, Ph.D. professeur à l'École nationale d'administration publique. Il a participé à la rencontre par téléphone.

### L'approche utilisée

Le projet de recherche des auteurs visait à évaluer l'effet de la certification des RPA sur la qualité des soins que reçoivent les résidents qui éprouvent des difficultés à accomplir au moins deux activités de la vie quotidienne.

Les résidents ont été recrutés au sein de RPA situées en Estrie et en Montérégie. L'étude comportait deux objectifs. Le premier consistait à mesurer les capacités fonctionnelles et cognitives des résidents

âgés de 65 ans ou plus vivant en hébergement offrant des soins de longue durée depuis au moins trois mois et n'étant pas en attente d'un transfert pour un autre type d'hébergement. Le second portait sur la mesure de la qualité des soins au moyen de l'échelle QUALCARE (l'échelle de mesure de l'adéquation des soins de Phillips, Morrison et Chae, 1990) qui collige des observations liées à la condition physique, à la gestion des soins, aux aspects psychosociaux, à l'environnement, aux droits humains et aux finances.

## Amélioration de la qualité dans les RPA

Selon l'étude réalisée, la certification des résidences pour aînés (RPA) au Québec a contribué à rehausser la sécurité des RPA et la qualité des services qui y sont offerts. Une analyse comparative de la qualité des soins donnés aux résidents de RPA de l'Estrie et de la Montérégie entre 1995-2000 et 2010-2012 a ainsi démontré que la proportion de résidents recevant des soins adéquats est passée de 79,7 % à 92,1 % (Bravo et coll.; 2014, p. 332). La réponse aux besoins des aînés s'en trouve donc améliorée. Ces derniers sont en mesure d'obtenir, de façon relative, davantage de soins et de services de meilleure qualité.

Ces effets positifs doivent être interprétés en tenant compte de deux principaux facteurs. Premièrement, en 2010-2012, les résidents des RPA souffraient de limitations cognitives et fonctionnelles moins sévères qu'en 1995-2000. Deuxièmement, l'amélioration observée de la qualité des soins résulte en partie de la réduction du nombre de RPA comptant moins de 10 unités. Les auteurs expliquent les résultats obtenus par le choix des critères de certification, liés notamment à la présence d'un environnement propre et sécuritaire, la dispensation d'aliments et d'activités de loisirs de qualité, le traitement des résidents avec courtoisie et respect et, le recours aux services publics appropriés lorsque l'état de santé du résident se détériore. De telles études contribuent à l'évolution du cadre réglementaire, permettant de développer une approche modulée aux particularités des RPA, en fonction de la taille des établissements et des besoins des personnes autonomes ou semi-autonomes.

Pour information :

André Prévost

Conseiller aux affaires corporatives

514 499.6996 poste 260

[andre.prevost@cqaqualite.ca](mailto:andre.prevost@cqaqualite.ca)

## Le CQA

En février 2007, le CQA se voit confier, par le MSSS, le mandat de procéder aux visites de vérification de conformité des résidences privées pour aînés (RPA). En février 2015, la période de validité d'un certificat de conformité a été augmentée de trois à quatre ans.

Entre avril 2014 et mars 2015, 765 résidences privées pour aînés ont été visitées. Rappelons que le Québec compte actuellement environ 2 000 résidences privées pour aînés. Au fil des ans, des exploitants se sont retirés du marché, sous divers motifs, dont la difficulté de se conformer au cadre réglementaire alors que de nouvelles résidences ont fait leur apparition. Depuis quelques années on constate une baisse du nombre d'exploitants, mais une hausse du nombre d'unités d'habitation pour aînés. On pense ici aux groupes qui possèdent plusieurs résidences, le plus souvent, de plus de 40 unités d'hébergement.

La certification est une attestation donnée par une tierce partie, qu'une organisation, un processus, un produit, un service ou des compétences professionnelles sont conformes à des exigences de qualité et de sécurité spécifiées dans un référentiel.

Le Conseil québécois d'agrément est un organisme privé à but non lucratif dont les normes sont agréées par l'« *International Society for Quality in Health Care* » (ISQua). Son indépendance lui permet d'exercer son mandat en conformité avec ses valeurs que sont la qualité, la rigueur, le respect et l'intégrité.

<sup>1</sup>Bravo, G; M.-F. Dubois, L. Demers, N. Dubuc et coll. (2014). «Does regulating private long-term care facilities lead better care? A study from Quebec, Canada», *International Journal for Quality in Health Care*, vol, 26, no 3, p. 330-336